



Association Française du Transport Routier International

Monsieur Jean-Gérard KOENIG  
Directeur  
BEA-TT  
Tour Pascal B  
92055 LA DEFENSE cédex

Paris, le 7 mai 2009

**Objet : Rapports d'enquêtes sur deux accidents d'autocars**

- Survenu le 14 juin 2007 sur A1 à Thillois (51)
- Survenu le 22 juillet 2007 à Notre Dame de Mésage (38)

Monsieur,

Conformément à l'article 9 du décret du 26 janvier 2004 et aux recommandations R1 et R6, figurant dans les rapports de l'enquête technique réalisés à la suite des accidents en rubrique, nous vous prions de trouver ci-inclus les documents d'information concernant les procédures d'alerte.

Au plan national, ces documents ont été transmis aux adhérents de l'AFTRI et à tous les syndicats régionaux FNTV. L'IRU a bien voulu assurer sa diffusion en langue anglaise, à ses associations membres en Europe.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

Chantal LEZINEAU  
Déléguée Générale adjointe

P.J.



Association Française du Transport Routier International

N° : 4638  
Type : Voyageurs  
Contact : Chantal LEZINEAU  
Tél. : 01 53 53 02 40

Paris, le 9 avril 2009

**Sécurité routière : Recommandation pour la conduite d'autocars de types différents**

**Le rapport technique du Bureau Enquête Accidents sur l'accident d'un autocar immatriculé au Luxembourg survenu sur l'A 4 à Thillois le 14 juin 2007, pointe les facteurs qui ont joué un rôle dans l'accident.**

**Il s'agit de :**

- l'absence de prise en main de l'autocar par le conducteur
- la disposition peu érgonomique des commandes du système audio/vidéo de l'autocar.

**Le Bureau Enquête Accidents souligne la nécessité pour les entreprises de transport :**

- d'organiser une séance de prise en main lorsqu'un conducteur doit conduire pour la première fois, un autocar d'un modèle dont il n'a pas l'expérience
- de rappeler à tous les conducteurs, que lorsque l'autocar roule, ils ne doivent accepter d'accomplir aucune tâche incompatible avec la sécurité de la conduite.



**Reproduction interdite sans autorisation préalable de l'AFTRI**

CTP/B4160/OKA

Bruxelles, le 16 avril 2009

## SECURITE ROUTIERE

**Conclusions et recommandations aux opérateurs et aux conducteurs suite à l'analyse de deux accidents d'autocar survenus en France en 2007.**

### I. CONTEXTE

Veillez trouver ci-joint le résumé des conclusions et des recommandations du *Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre (BEA-TT)*, faisant suite à deux graves accidents d'autocar survenus en France en 2007, concernant :

- a) Des recommandations pour la conduite d'autocars de types différents,
- b) Des recommandations pour la conduite des autocars en montagne.

Les versions intégrales des rapports peuvent être téléchargées sur le site Internet du BEA-TT à l'adresse suivante : <http://www.bea-tt.equipement.gouv.fr/>.

### II. ACTIONS

Les associations membres autobus et autocars sont priées d'utiliser les conclusions et les recommandations formulées dans ces rapports afin de sensibiliser leurs membres, les opérateurs de flotte et leurs conducteurs.

L'IRU va également étudier la possibilité d'intégrer ces recommandations dans la future révision du programme de sécurité de l'IRU pour le transport en autobus et autocar et des check-lists « sécurité » du conducteur.